

Les nouvelles d'Arcizac-Adour

juin 2021

CONSEIL MUNICIPAL

Budget

Dépenses et recettes, bilan et perspectives

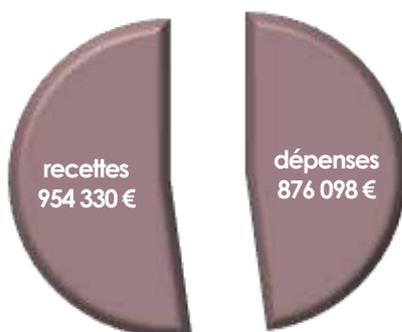
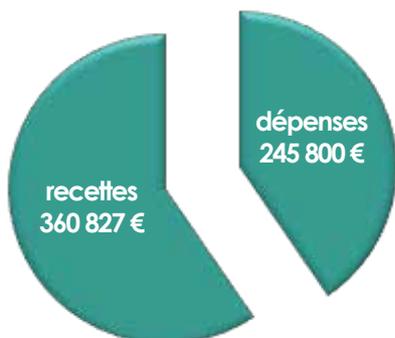
Pour l'année 2020, le résultat de l'exercice s'est clôturé comme suit :

- **En fonctionnement** : dépenses 245 800 €, recettes 360 827 €, résultat de clôture positif de 115 026 €.
 - **En investissement** : dépenses 876 098 € (en grande partie pour la construction du groupe scolaire), recettes 954 330 €, résultat de clôture positif de 78 232 €.
- Soit un résultat global de l'exercice 2020 positif de 193 258 €.**

Pour 2021 une partie des excédents dégagés servira à rembourser un emprunt relais (lié à la construction du groupe scolaire) pour un montant de 150 000 €. Le budget voté est en augmentation avec 294 847 € de dépenses de fonctionnement. Pour les investissements, qui comprennent une grande part de charge financière liée aux emprunts, le budget proposé s'équilibrera à 416 000 € de recettes et de dépenses.

2020 fonctionnement

2020 investissement



Taxe habitation

Gel du taux

Suite à la loi de finance du 28 décembre 2019, le taux de la taxe d'habitation y compris sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 sur le taux de 2019 (10,84 % pour Arcizac-Adour) et n'a donc pas à être voté par le conseil municipal. La commune se voit désormais attribuer une dotation de compensation financière en retour de ce gel de la taxe qui devrait par ailleurs disparaître.

Taxe foncière

La part départementale incluse dans la part communale

Si vous avez la curiosité de regarder le détail de votre Taxe Foncière, vous noterez cette année un changement. En effet, toujours dans le cadre de cette réforme de la fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation, **la part départementale n'apparaîtra plus sur l'avis d'impôt foncier, elle sera englobée dans la colonne part communale. Ainsi, cette dernière s'élèvera désormais à 34,39 % (part communale de 9,7 % et part départementale de 24,69%). Le conseil municipal n'a pas modifié la part communale du taux d'imposition du foncier bâti, il n'y aura donc pas d'augmentation.** Il s'agit simplement d'un changement concernant le transfert de cette taxe du département vers les communes.

Assainissement

Demande d'intégration à la CA Tarbes Lourdes Pyrénées

Depuis la prise de compétence eau, assainissement et eaux pluviales, au 1^{er} Janvier 2020, par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, notre commune s'est retrouvée seule (sur 86) à ne pas y être intégrée. Arcizac-Adour est restée au Syndicat d'Assainissement d'Eau Potable du Haut-Adour dont le siège est à Pouzac. Compte tenu de l'avenir incertain de ce syndicat, de la complexité de traitement des dossiers eaux et assainissement entre la CA TLP et le SAEP du Haut-Adour et de l'évolution défavorable du prix de l'eau pour notre commune, le conseil municipal a sollicité les différents intervenants pour quitter le SAEP du Haut-Adour. Cette demande a été bien reçue et **nous travaillons pour une intégration totale de la commune pour ces compétences à la CA TLP au 1^{er} janvier 2022 et bénéficier ainsi de leurs tarifs avantageux.**

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Travaux

De protection des berges de l'Adour



Suite aux fortes crues de l'Adour de juin 2018 et de décembre 2019, l'enrochement en rive droite en amont du pont de l'Adour a partiellement été détruit. Les autorités compétentes ont pris contact avec la mairie pour intervenir. Pour rappel la Mairie avait en 2014, suite au travail du syndicat mixte du Haut-Adour, validé le projet d'espace de mobilité de l'Adour. Il se trouve aujourd'hui que le fleuve, par sa vitalité, est en train d'en dépasser les limites. **Sous le contrôle de la Direction Départementale des Territoires et du Syndicat Mixte Adour Amont, des travaux de restauration de cet enrochement ont été programmés pour rétablir cette protection. Pour pouvoir agir rapidement et compte tenu des contraintes environnementales, ces travaux devront s'effectuer depuis la berge, l'entrée dans**

l'eau des engins étant strictement limitée. L'ensemble de la végétation et les arbres présents le long de cet ouvrage ont donc été enlevés pour permettre l'accès depuis la berge.

Si rien ne vient perturber cette opération de réhabilitation, les travaux se dérouleront à l'automne. Conjointement, des aménagements depuis le bord du fleuve seront étudiés pour diminuer les atterrissements en amont et en aval du pont de l'Adour. D'autres travaux d'abattage seront à prévoir en rive gauche pour limiter l'érosion consécutive à la chute d'arbres en bordure de l'Adour.

Beaucoup d'Arcizacais.e.s nostalgiques aimeraient revoir un jour les Pyrénées depuis le pont comme cela avait toujours été ; peut-être que ces travaux liés à la sécurité permettront d'en revoir une partie au moins.



Mairie

Rénovation énergétique du bâtiment

L'État, dans le cadre du plan de relance lié à la crise de la COVID, a sollicité l'ensemble des collectivités pour une vaste campagne de rénovation énergétique des bâtiments publics. Pour bénéficier de cette aide providentielle de 80 % maximum sur les travaux réalisés, il fallait atteindre une amélioration des dépenses énergétiques de plus de 30 %. La commune a donc sélectionné un bureau d'étude (SETES de Tarbes) pour réaliser un audit énergétique de la salle des fêtes, de la mairie et de l'ancienne école maternelle. De ce travail, il ressort que le plus rentable serait de rénover la mairie en changeant les menuiseries, le mode de chauffage, l'éclairage et l'isolation. Pour effectuer ces travaux, d'un montant estimé à 90 000 €, qui entrent parfaitement dans les critères attendus pour obtenir une aide de l'État, nous comptons sur les 80 % annoncés. Hélas, devant le succès de l'opération, il ne nous a été octroyé que 30 %. Un nouveau plan de financement qui ferait intervenir la Région pour 30 %, la Communauté d'Agglomération pour 20 % et la commune pour 20 % est en attente de validation. Nous espérons cette fois-ci que nos demandes seront acceptées et qu'elles nous permettront de mener à bien cette opération qui devra être clôturée fin 2021.



Jeunesse

Aménagement du terrain de sport

La commune met en œuvre la réhabilitation du petit terrain de foot situé au bord de l'Adour. L'aire de jeu sera entretenue cet été et équipée de cages de foot avec filets. Pour éviter l'intrusion et l'occupation par des véhicules (raison de l'arrêt de l'entretien de cette zone), les abords resteront à l'état naturel. L'utilisation de cet espace restera sous l'entière responsabilité des pratiquants. Notre jeunesse pourra ainsi se retrouver sur ce lieu de convivialité. Nous espérons pouvoir terminer l'aménagement pour le 14 juillet.



Retour sur...

Les dernières cérémonies



Malgré les contraintes liées à la crise Covid, la municipalité n'a pas oublié de rendre hommage à ceux qui se sont battus sous notre drapeau, parfois jusqu'à la mort.

Le 19 mars, une gerbe a ainsi été déposée pour commémorer le cessez-le-feu en Algérie. Une date importante dans plusieurs familles du village puisqu'elle rappelle la fin d'une période difficile pour toute une génération qui servait alors



sous les drapeaux.

Le 8 Mai 1945 aussi laisse encore des souvenirs dans la mémoire des Arcizacais et deux noms sont gravés sur le monument aux morts : Louis Minvielle et Henri Laborde. S'il y a moins de personnes présentes à cette cérémonie que par le passé, la municipalité tient toujours à exprimer son indéfectible gratitude à tous ceux qui ont défendu la France contre l'horreur Nazie ; qu'ils aient été soldats, combattants des Forces Françaises Libres ou résistants de l'intérieur.

Élections

Les 20 et 27 juin prochains

Comme vous devez le savoir, les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. Les bureaux de vote se tiendront à la salle des fêtes du village de 8h à 18h. Les habitants sont invités à s'y rendre munis d'un masque et d'un stylo afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Festivités

Les festivités du 14 juillet devront encore attendre

Compte tenu des règles sanitaires toujours en vigueur, la municipalité regrette de ne pas pouvoir cette année encore fêter dans la convivialité le 14 juillet.

En effet, pour les bals et buvettes tenus dans l'espace public, les mêmes règles que pour les bars et les restaurants sont à respecter : consommation assis obligatoirement, respect des gestes barrières, distanciation physique et espace de 4m² entre les groupes ne pouvant excéder 6 personnes. En intérieur ces règles sont encore plus strictes.

L'association Anim'Adour reste sur le qui-vive pour organiser un moment festif dans notre village dès que toutes ces mesures s'allégeront significativement.

École

Inscriptions pour la rentrée

Si vous souhaitez effectuer une inscription scolaire pour votre enfant ou obtenir des informations, vous pouvez vous rapprocher du SIVOM d'AHVI :

Téléphone : 09.63.60.30.94

Secrétariat : mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 15 h 30 à 18 h 30

5 chemin de l'École - 65360 ARCIZAC-ADOUR



Balades

Redécouvrir notre village par les chemins de traverse

À travers bois ou à travers champs, Arcizac et ses alentours réservent de belles randonnées à tous les amateurs de marche à pied. Dix circuits - dont trois passant par notre village - ont ainsi été identifiés et balisés par notre ancienne communauté de communes Gespe-Adour-Alaric. Ils ont leurs habitués qui participent aussi à leur entretien en passant, qu'ils en soient ici remerciés. Le succès est réel et de nouveaux habitants - ou des marcheurs de passage - viennent à la mairie demander le guide qui avait été édité pour présenter les itinéraires à suivre. Malheureusement, tous les fascicules imprimés ont déjà été distribués et notre nouvelle communauté de communes ne souhaite pas en rééditer pour le moment.



On peut néanmoins le trouver encore en format électronique (PDF). Pour noter ou imprimer votre itinéraire il vous suffit d'aller sur le site de la mairie ou sur le site internet de l'Association départementale de la Fédération Française de Randonnée : <https://hautes-pyrenees.ffrandonnee.fr/html/307/idees-randos-en-plaine>

Les trois itinéraires que vous pouvez emprunter au départ d'Arcizac sont « Les 4 villages » (1h35), « La ronde du Cassou » (2h10) et « Le grand circuit (5h00) ». Alors, prêts-partez !

Culture

Deux spectacles organisés dans le village

En partenariat avec le Parvis, la commune travaille actuellement à l'organisation de deux spectacles qui auront lieu à Arcizac-Adour en 2022. Le Parvis propose en effet une palette de spectacles en itinérance et nous nous sommes portés candidats pour que deux d'entre eux soient donnés sur la commune l'an prochain. Nous vous dévoilerons la programmation et les dates en temps voulu, mais nous espérons d'ores et déjà que vous partagez notre enthousiasme de voir la culture s'inviter au cœur de notre village.

Producteurs

Travail sur la création d'un marché intercommunal



Les communes d'Arcizac-Adour, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Saint-Martin et Vielle-Adour aimeraient organiser un marché de producteurs locaux où l'on trouverait en un même lieu fruits, légumes, pain, produits laitiers, viande... Chaque semaine le marché serait organisé en rotation dans l'un des 5 villages participants. Cette initiative encouragerait la découverte de produits locaux, favoriserait l'économie locale, participerait à créer des liens sociaux et apporterait un soutien à nos producteurs locaux. **Les personnes susceptibles d'être intéressées pour participer à ces marchés peuvent le faire savoir en envoyant un courrier à la mairie.** Seuls les métiers de bouche seront acceptés.

Vaccination

Proche de votre domicile

Celles et ceux qui souhaitent se faire vacciner contre la COVID-19 peuvent appeler la mairie de Barbazan-Debat pour prendre rendez-vous. Celle-ci s'est dotée d'un véhicule pour assurer la vaccination en se déplaçant sur notre territoire.

État civil

Naissances :

- Lucy Cénac-Morthé le 8 février 2021
- Eugénie Chabaud le 23 février 2021
- Sophia Pédebas-Arberet le 20 avril 2021

Décès :

- Georges Subra le 4 janvier 2021
- Claude Breidenbach le 24 avril 2021
- Max, Jean-Claude Bordelais le 5 juin 2021